NOUVELLE-CALEDONIE જજજજજ SUBDIVISION ADMINISTRATIVE SUD

VILLE DU MONT-DORE

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 NOVEMBRE 2022

L'an deux mil vingt deux, le jeudi trois novembre à dix-sept heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eddie LECOURIEUX, Maire.

Date de la convocation : jeudi 27 octobre 2022

Etaient présents :

M. Mme M. Mme M. Mme M. Mme M.	LECOURIEUX SANMOHAMAT PELAGE RIVIERE BERTHELOT WEDE GUEPY BOLO PAAGALUA FERRALI	Eddie Rusmaeni Maurice Elizabeth Olivier Sabrina Guy Valérie Lionel Elodie	Maire 2ème adjoint 3ème adjoint 4ème adjoint 5ème adjoint 6ème adjoint 7ème adjoint 8ème adjoint 9ème adjoint	M. Mme M. Mme M. M. M. Mme Mme M.	BAUDRY JALABERT ALGAYRES WANTAR-TASIPAN TARAIHAU GOYON N'GUELA POIA MOREAU LELONG	Michel Nadine Pierre-Louis Sandrine Georges Mathieu Carl Ivy Laure Mickaël	Conseiller municipal Conseiller municipale Conseiller municipale Conseiller municipale
Mme	FERRALI	Elodie	10 ^{ème} adjoint	M.	LELONG	Mickaël	Conseiller municipal Conseiller municipal
Mme	FILIMOHAHAU	Marquerite	Conseillère municipale	M.	PARENT	Frédéric	

Représentés:

M. Jean-Jacques AFCHAIN (procuration donnée à M. Eddie LECOURIEUX)

Mme Chantal COURTOT (procuration donnée à Mme Rusmaeni SANMOHAMAT)

M. Paul AUSU (procuration donnée à M. Michel BAUDRY)

Mme Fémia MOTUHI (procuration donnée à M. Pierre-Louis ALGAYRES)

Mme Marie-Thérèse TU (procuration donnée à Mme Sandrine WANTAR-TASIPAN)

Mme Vaea FROGIER (procuration donnée à M. Carl N'GUELA)

M. Lolesio MAUVAKA (procuration donnée à M. Georges TARAIHAU)

M. Raphael TOFILI (procuration donnée à M. Mathieu GOYON)

Mme Nina JULIÉ (procuration donnée à M. Mickael LELONG)

Excusés:

M. Jean-Irénée BOANO

M. Romuald PIDJOT

Mme Emiliana TOUTIKIAN-BLONDEEL

M. Petelo SAO

formant la majorité des membres en exercice.

Conseillers en exercice : 35 Conseillers présents : 22 Nombre de votants : 31

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h10.

M. Georges TARAIHAU est désigné secrétaire de séance.

N° d'ordre : 69 Date de mise en ligne : 1 0 NOV 2022

DELIBERATION Nº 108 122/XI

HABILITANT LE MAIRE A SIGNER L'AVENANT N°7 AU CONTRAT D'AGGLOMERATION DU GRAND NOUMEA 2017-2022, L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION RELATIVE AU FINANCEMENT DE L'OPERATION F18-CA « MESURES JEUNESSE ET PREVENTION » AINSI QUE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION RELATIVE AU FINANCEMENT DE L'OPERATION F19-CA « PROJET SOCIO-CULTUREL GLOBAL DE SAINT-LOUIS »

Le Conseil municipal de la Ville du Mont-Dore, réuni en sa séance du 03 novembre 2022,

Vu la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu le code des communes de la Nouvelle-Calédonie :

Vu le contrat d'agglomération du Grand Nouméa 2017-2021 signé le 23 décembre 2016 et ses avenants n°1 du 30 novembre 2018, n°2 du 04 mars 2019, n°3 du 06 décembre 2019, n°4 du 23 septembre 2020 et n°6 du 25 novembre 2021;

Vu la note explicative de synthèse n°73/2022 du 27 octobre 2022 ;

Direction des services techniques et de proximité est exécutoire de plein droit.

Direction des services d'animation et de prévention

Direction des finances et de l'informatique (SF) Secrétariat Général (SAG : registre et publication)

Sur proposition de la commission chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique, en date du 20 octobre 2022, et après en avoir délibéré;

DECIDE:

Article 1: Le Maire ou son représentant est habilité à signer l'avenant n°7 au contrat d'agglomération du Grand-Nouméa, l'avenant n°1 à la convention relative au financement de l'opération F18-CA « Mesures jeunesse et prévention » ainsi que l'avenant n°1 à la convention relative au financement de l'opération F19-CA « Projet socio-culturel global de Saint-Louis, ci-annexés, avec le Haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et la Présidente de la province Sud.

Article 2: La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 3: Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera inscrite au registre de la Ville, transmise au Commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée sous format électronique.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 03 NOVEMBRE 2022 Haut-Commissariat de la République Pour extrait conforme en Nouvelle-Calédonie au registre des délibérations Le secrétaire de séance Le Maire NOV. 2022 CHIMANIAN E DE LÉGALITÉ George Eddie LECOUKIEU Le Maire certifie que le présent acte Pour ampliation ayant été transmis le 0 8 NOV 2022 le Chef du Service des au Commissaire Délégué Affaires Générales Ampliations: et notifié le Subdivision Administrative Sud et/ou publié le 1 0 NOV 2022 Trésorerie de la Province Sud

Eric KEM-SENG







Fraternité







AVENANT N° 7 AU CONTRAT D'AGGLOMERATION 2017-2022

Communes de Dumbéa, Mont-Dore, Nouméa et Païta

Entre

L'Etat, représenté par Monsieur Patrice FAURE, Haut-Commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie,

<u>Et</u>

La Province Sud, représentée par Madame Sonia BACKES, Présidente de l'assemblée de la Province Sud, habilitée par délibération n° XXXX du XXXX;

La commune de Dumbéa, représentée par Monsieur Georges NATUREL, Maire, habilité par délibération du conseil municipal n° XXXX du XXXX;

La commune du Mont-Dore, représentée par Monsieur Eddie LECOURIEUX, Maire, habilité par délibération du conseil municipal n° XXXX du XXXX;

La commune de Nouméa, représentée par Madame Sonia LAGARDE, Maire, habilitée par délibération du conseil municipal n° XXXX du XXXX;

La commune de Païta, représentée par Monsieur Willy GATUHAU, Maire, habilité par délibération du conseil municipal n° XXXX du XXXX;

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie;

Vu la loi organique modifiée n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu la loi nº 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022;

Vu la loi nº 2022-1157 du 16 août 2022 de finances rectificatives pour 2022;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n°2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissement;

Vu le décret du 13 octobre 2020 portant nomination du secrétaire général du haut-commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie - M. BASTILLE (Rémi);

Vu le décret du 19 mai 2021 portant nomination du haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie M. FAURE (Patrice);

Vu l'arrêté du 21 août 2018 pris en application de l'article 3 du décret n° 2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissement ;

Vu l'arrêté HC/DLAJ/BAJE n° 2021-1159 du 4 novembre 2021 portant délégation de signature à M. Rémi BASTILLE, secrétaire général du haut-commissariat de la République en Nouvelle- Calédonie ;

Vu le contrat d'agglomération 2017-2022 signé le 23 décembre 2016 et ses avenants n° 1 du 30 novembre 2018, n° 2 du 4 mars 2019, n° 3 du 6 décembre 2019, n° 4 du 23 septembre 2020, n° 5 du 5 août 2021 et n° 6 du 17 décembre 2021,

APRES AVOIR EXPOSE CE QUI SUIT :

Considérant que le projet de loi de finances 2023 présenté en Conseil des Ministres du 26 septembre 2022 acte la prolongation d'un an des contrats de développement passés avec les collectivités de Nouvelle-Calédonie, soit jusqu'au 31 décembre 2023.

Considérant que l'Etat a également décidé de prolonger l'ensemble des conventions de fonctionnement d'une année, et allouera pour 2023 une tranche budgétaire annuelle.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

I/ La prolongation du contrat de développement

Article 1er: Le présent contrat de développement est prolongé jusqu'au 31 décembre 2023, à coût total et part Etat constants.

Article 2 : Dans les intitulés et les dispositions du contrat d'agglomération, y compris dans les fiches des opérations et les annexes au contrat, les références à « 2017-2022 » sont remplacées par les références à « 2017-2023 ».

Article 3 : Les cinquante-huitième et cinquante neuvième alinéas du préambule du présent contrat de développement sont remplacés par les trois alinéas suivants :

« Le projet de loi de finances 2023 présenté en Conseil des Ministres du 26 septembre 2022 acte la prolongation d'un an des contrats de développement passés avec les collectivités de Nouvelle-Calédonie, soit jusqu'au 31 décembre 2023.

« Le projet de loi de finances 2023 présenté en Conseil des Ministres du 26 septembre 2022 acte la prolongation d'un an des contrats de développement passés avec les collectivités de Nouvelle-Calédonie, soit jusqu'au 31 décembre 2023.

Le présent contrat de développement est conclu pour une durée de sept ans : de 2017 à 2023.

Par conséquent, la date de clôture des engagements du contrat de développement est fixée au 31 décembre 2023 et la date d'échéance de réception dans les services de l'Etat des justificatifs, en vue d'un paiement sur engagements réalisés, est fixée au 31 décembre 2024 ».

II/ Les opérations de fonctionnement réalisées en 2023

Article 4: Les opérations de fonctionnement initialement contractualisées font l'objet depuis le 1er janvier 2021 de conventions.

Les conventions de fonctionnement F17-CA à F22-CA portant initialement sur les tranches 2021 et 2022 seront allongées d'une tranche annuelle pour 2023.

La maquette annexée au contrat de développement intitulée « Maquette des opérations de fonctionnement qui feront l'objet d'une convention à compter du 1^{er} janvier 2021 (pour les années 2021 et 2022)», est remplacée par une nouvelle maquette annexée au présent avenant intitulée « Maquette des opérations de fonctionnement qui font l'objet d'une convention pour les années 2021 à 2023 ».

III/ Dispositions finales

Article 5: Les autres dispositions du contrat de développement susvisé qui n'ont pas été modifiées par le présent avenant et qui ne lui sont pas contraires, y compris la maquette financière, les fiches des opérations et les annexes, demeurent inchangées.

Article 6 : Le présent avenant, après avoir été signé par la présidente de l'assemblée de la province Sud et les quatre maires de l'agglomération, entrera en vigueur à compter de sa signature par le Haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie.

Il sera notifié aux cocontractants dans les meilleurs délais.

Fait à Nouméa, en six exemplaires originaux, le

Le haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie La présidente de l'assemblée de la province Sud

Patrice FAURE

Sonia BACKES

Le maire de la commune de Dumbéa

Le maire de la commune du Mont-Dore

Georges NATUREL

Eddie LECOURIEUX

Le maire de la commune de Nouméa

Le maire de la commune de Païta

Sonia LAGARDE

Willy GATUHAU

EN FCFP

			Montant total Part Etat		: Etat			Part commune Part province Sud			vince Sud						
N° de convention	Intitulá de la convention	2020 à 2023	Tranche 2021	Tranche 2022	Tranche 2023	TOTAL	%	Tranche 2021	Tranche 2022	Tranche 2023	TOTAL	%	Tranche 2021	Tranche 2022	Tranche 2023	TOTAL	76
	COMMUNE DE DUMBEA	413 550 000	51 004 500	51 004 500	51 004 500	153 013 500	37,00%	66 168 000	66 168 000	66 168 000	198 504 000	48,00%	20 677 500	20 677 500	20 677 500	62 032 500	15,00%
F17-CA	Plan Jeunesse de la ville de Dumbéa	413 550 000	51 004 500	51 004 500	51 004 500	153 013 500	37,00%	66 168 000	66 168 000	66 168 000	198 504 000	48,00%	20 677 500	20 677 500	20 677 500	62 032 500	15,00%
111, 011	COMMUNE DU MONT DORE	590 886 720	70 481 120	70 481 120	70 481 120	211 443 360	35,78%	96 936 784	96 936 784	96 936 784	290 810 352	49,22%	29 544 336	29 544 336	29 544 336	88 633 008	15,00%
F18-CA	Mesures jeunesse et prévention	420 000 000	42 000 000	42 000 000	42 000 000	126 000 000	30,00%	77 000 000	77 000 000	77 000 000	231 000 000	55,00%	21 000 000	21 000 000	21 000 000	63 000 000	15,00%
F19-CA	Projet socio-culturel global de Saint-Louis	170 886 720	28 481 120	28 481 120	28 481 120	85 443 360	50,00%	19 936 784	19 936 784	19 936 784	59 810 352	35,00%	8 544 336	8 544 336	8 544 336	25 633 008	15,00%
110 011	COMMUNE DE NOUMEA	900 000 000	102 000 000	102 000 000	102 000 000	306 000 000	34,00%	153 000 000	153 000 000	153 000 000	459 000 000	51,00%	45 000 000	45 000 000	45 000 000	135 000 000	15,00%
F20-CA	Plan d'actions pour la jeunesse	900 000 000	102 000 000	102 000 000	102 000 000	306 000 000	34,00%	153 000 000	153 000 000	153 000 000	459 000 000	51,00%	45 000 000	45 000 000	45 000 000	135 000 000	15,00%
120 0/1	COMMUNE DE PAITA	420 000 000	52 400 000	52 400 000	52 400 000	157 200 000	37,43%	66 600 000	66 600 000	66 600 000	199 800 000	47,57%	21 000 000	21 000 000	21 000 000	63 000 000	15,00%
F21-CA	Action jeunesse et continuité éducative	420 000 000	52 400 000	52 400 000	52 400 000	157 200 000	37,43%	66 600 000	66 600 000	66 600 000	199 800 000	47,57%	21 000 000	21 000 000	21 000 000	63 000 000	15,00%
12140	SIGN	23 400 000	2 886 000	2 886 000	2 886 000	8 658 000	37,00%	2 964 000	2 964 000	2 964 000	8 892 000	38,00%	1 950 000	1 950 000	1 950 000	5 850 000	25,00%
F22-CA	Habitat : observation, suivi, prévision pour anticiper les besoins et permettre les réalisations	23 400 000	2 886 000	2 886 000	2 886 000	8 658 000	37,00%	2 964 000	2 964 000	2 964 000	8 892 000	38,00%	1 950 000	1 950 000	1 950 000	5 850 000	25,00%
S Mary St.	TOTAL FONCTIONNEMENT	2 347 836 720	278 771 620	278 771 620	278 771 620	836 314 860	35,62%	385 668 784	385 668 784	385 668 784	1 157 006 352	49,28%	118 171 836	118 171 836	118 171 836	354 515 508	15,10%

EN €

N° de	Intitulé de la convention	Montant total		Part	Etat				Part con	nmune		Part province Sud		9/			
onvention		2020 à 2023	Tranche 2021	Tranche 2022	Tranche 2023	TOTAL	%	Tranche 2021	Tranche 2022	Tranche 2023	TOTAL	%	Tranche 2021	Tranche 2022	Tranche 2023	TOTAL	~
	COMMUNE DE DUMBEA	3 465 549	427 418	427 418	427 418	1 282 253	37,00%	554 488	554 488	554 488	1 663 464	48,00%	173 277	173 277	173 277	519 832	15,009
F17-CA	Plan Jeunesse de la ville de Dumbéa	3 465 549	427 418	427 418	427 418	1 282 253	37,00%	554 488	554 488	554 488	1 663 464	48,00%	173 277	173 277	173 277	519 832	15,009
1.17 - 0.11	COMMUNE DU MONT DORE	4 951 631	590 632	590 632	590 632	1 771 895	35,78%	812 330	812 330	812 330	2 436 991	49,22%	247 582	247 582	247 582	742 745	15,00%
F18-CA	Mesures jeunesse et prévention	3 519 600	351 960	351 960	351 960	1 055 880	30,00%	645 260	645 260	645 260	1 935 780	55,00%	175 980	175 980	175 980	527 940	15,00%
F19-CA	Projet socio-culturel global de Saint-Louis	1 432 031	238 672	238 672	238 672	716 015	50,00%	167 070	167 070	167 070	501 211	35,00%	71 602	71 602	71 602	214 805	15,00%
	COMMUNE DE NOUMEA	7 542 000	854 760	854 760	854 760	2 564 280	34,00%	1 282 140	1 282 140	1 282 140	3 846 420	51,00%	377 100	377 100	377 100	1 131 300	15,00%
F20-CA	Plan d'actions pour la jeunesse	7 542 000	854 760	854 760	854 760	2 564 280	34,00%	1 282 140	1 282 140	1 282 140	3 846 420	51,00%	377 100	377 100	377 100	1 131 300	15,00%
1.00	COMMUNE DE PAITA	3 519 600	439 112	439 112	439 112	1 317 336	37,43%	558 108	558 108	558 108	1 674 324	47,57%	175 980	175 980	175 980	527 940	15,00%
F21-CA	Action jeunesse et continuité éducative	3 519 600	439 112	439 112	439 112	1 317 336	37,43%	558 108	558 108	558 108	1 674 324	47,57%	175 980	175 980	175 980	527 940	15,00%
	SIGN	196 092	24 185	24 185	24 185	72 554	37,00%	24 838	24 838	24 838	74 515	38,00%	16 341	16 341	16 341	49 023	25,00%
F22-CA	Habitat : observation, suivi, prévision pour anticiper les besoins et permettre les réalisations	196 092	24 185	24 185	24 185	72 554	37,00%	24 838	24 838	24 838	74 515	38,00%	16 341	16 341	16 341	49 023	25,009
	TOTAL FONCTIONNEMENT	19 674 871,71 €	2 336 106,18 €	2 336 106,18 €	2 336 106,18 €	7 008 318,53 €	35,62%	3 231 904,41 €	3 231 904,41 €	3 231 904,41 €	9 695 713,23 €	49,28%	990 279,99 €	990 279,99 €	990 279,99 €	2 970 839,96 €	15,10%



Fraternité





AVENANT N°1 A LA CONVENTION RELATIVE AU FINANCEMENT DE L'OPERATION DE FONCTIONNEMENT F18-CA

« Mesures jeunesse et prévention » Du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022

Entre

L'Etat, représenté par Monsieur Patrice FAURE, Haut-Commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie,

Et

La commune du Mont-Dore, représentée par Monsieur Eddie LECOURIEUX, Maire, habilité par délibération du conseil municipal n° XXXX du XXXXX;

Et

La province Sud, représentée par Madame Sonia BACKES, Présidente de l'assemblée de la province Sud, habilitée par délibération de l'assemblée provinciale n' XXXX du XXXX.

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 *relative à la Nouvelle-Calédonie* et notamment son article 210 ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 *relative à la Nouvelle-Calédonie* et notamment son article 3 :

Vu la loi organique modifiée n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances;

Vu la loi nº 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022;

Vu la loi n° 2022-1157 du 16 août 2022 de finances rectificatives pour 2022;

Vu le décret du 13 octobre 2020 portant nomination du secrétaire général du haut-commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie - M. BASTILLE (Rémi);

Vu le décret du 19 mai 2021 portant nomination du haut-Commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie - M. FAURE (Patrice);

Vu l'arrêté HC/DLAJ/BAJE n° 2021-1159 du 4 novembre 2021 portant délégation de signature à M. Rémi BASTILLE, secrétaire général du haut-commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie ;

Vu la convention relative au financement de l'opération de fonctionnement F18-CA « Mesures jeunesse et prévention » du 29 décembre 2020,

APRES AVOIR EXPOSÉ CE QUI SUIT :

Considérant que l'Etat a décidé de prolonger l'ensemble des conventions de fonctionnement d'une année, et allouera pour 2023 une tranche budgétaire annuelle.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT:

Article 1er: Le présente convention est prolongée jusqu'au 31 décembre 2023.

Article 2 : Dans l'intitulé de la présente convention, ainsi qu'au deuxième alinéa de l'article 1^{er} les mots : « Du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022 » sont remplacés par les mots : « Du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023 ».

Article 3 : Un quatrième alinéa est ajouté à l'article 4 de la convention, rédigé comme suit :

« - Avant le 31 juillet 2023 pour la réalisation de l'opération en 2023 ».

Article 4: A l'article 6, dans l'alinéa suivant le tableau de plan de financement, les mots « Le montant annuel de la subvention demandé par la commune du Mont-Dore pour les années 2021 et 2022 » sont remplacés par les mots : « Le montant annuel de la subvention demandé par la commune du Mont-Dore pour les années 2021, 2022 et 2023 ».

Article 5 : La fiche opération jointe à cet avenant remplace celle annexée à l'actuelle convention.

Article 6 : Le présent avenant entrera en vigueur à compter de la date de signature du Haut-Commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie. Il sera notifié aux cocontractants dans les meilleurs délais.

Article 7: Les autres dispositions de la convention qui n'ont pas été modifiées par le présent avenant et qui ne lui sont pas contraires, demeurent inchangées.

Le Haut-Commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie

Patrice FAURE

Le Maire de la commune du Mont-Dore La présidente de l'assemblée de la province Sud

Eddie LECOURIEUX

Sonia BACKES

Annexe 1: Convention F18-CA

Fiche relative à l'opération F18-CA « Mesures jeunesse et prévention » (Mont-Dore) Modifiée par avenant n° 1

1. Finalités et enjeux

Parce qu'elle ambitionne de mener un développement urbain maîtrisé respectueux du cadre de vie et de ses habitants et que sa population connaît un rythme de croissance soutenu (1996: 20780 habitants; 2004: 24 195 habitants; 2014 : 27 155 habitants) entraînant une demande nouvelle de besoins et de services, la ville du Mont-Dore s'est résolument engagée depuis plusieurs années déjà dans une démarche de développement durable fondée sur les 3 piliers que sont l'environnement, l'économie et le social.

Dans cette perspective, la ville a fait de la cohésion sociale l'enjeu majeur de son action publique, avec pour finalité, le bien vivre ensemble de tous ses habitants dans la diversité et l'équité.

C'est ainsi que depuis 1998, année de la mise en place de la politique de la Ville à la mairie du Mont-Dore, deux orientations stratégiques ont guidé les programmes d'actions élaborés et mis en œuvre dans ce cadre : la PRÉVENTION et la JEUNESSE.

Ce travail mené en continu a été jalonné de temps forts et d'étapes successives où les équipes de terrain (éducateurs sportifs, médiateurs socioculturels, correspondants de nuit, éducateurs de rue...) et les agents du Centre communal d'action sociale se sont mobilisés et attachés à rencontrer et accompagner les publics avec une attention soutenue pour les plus vulnérables et particulière pour les jeunes.

Pour 2017-2020, il conviendra de poursuivre et de conforter les politiques de solidarité et d'égalité des chances déjà mises en œuvre et d'inscrire durablement la politique de la ville dans une démarche de co-construction avec les habitants en permettant l'émergence et la valorisation de leur expression et en encourageant les initiatives citoyennes contributives à la cohésion sociale et à l'amélioration de la tranquillité publique.

C'est dans cet esprit que se déclinent les chantiers, mis en œuvre dans ce nouveau contrat, articulés autour de deux grands objectifs « garantir une place pour chacun » et notamment les jeunes au bénéfice d'un « mieux vivre ensemble».

Ces actions visent tout à la fois, l'émancipation de l'individu, le développement de sa citoyenneté et la consolidation du lien social entre les habitants, les générations et les territoires. Pour cela, il s'agit d'accompagner les personnes en situation de précarité par les voies d'actions individuelles ou collective, en s'appuyant sur toutes les forces vives du territoire (et notamment les nombreuses associations) pour en renforcer la cohésion.

S'éloigner ainsi d'une politique de juxtaposition des dispositifs au profit d'une politique globale d'inclusion des populations fragilisées par l'âge, le handicap, l'isolement qui s'inspire d'une logique ascendante où les acteurs de terrain (habitants, associations, etc.) nourrissent les choix politiques.

Tout en réaffirmant la double finalité, celle d'assurer l'égalité des chances et d'améliorer les conditions de vie de tous les habitants, une attention particulière est portée à LA JEUNESSE.

Des moyens importants sont mobilisés afin de favoriser dès le plus jeune âge la réussite scolaire et l'épanouissement personnel. L'éducation constitue un facteur majeur d'intégration et de lutte contre l'exclusion.

Ainsi les différents temps de vie de l'enfant et de l'adolescent sont (temps scolaire, périscolaire et de loisirs) pensés au regard de leur complémentarité.

Cela se traduit concrètement par le soutien aux projets scolaires des établissements de la commune, par un accueil périscolaire de qualité, par une offre de loisirs pendant les petites et les grandes vacances ou encore par le développement d'une politique tarifaire adaptée qui facilite l'accès à un panel diversifié d'activités culturelles sportives et socio-éducatives essentielles dans le parcours des jeunes vers l'autonomie et l'apprentissage de la citoyenneté. L'accès au savoir et à l'information par le numérique sera développé.

Aider les parents à construire des trajectoires scolaires et éducatives positives pour leurs enfants, voilà tout l'enjeu du soutien à la parentalité.

Par ailleurs, les actions transversales en faveur de la mobilisation et de la valorisation des jeunes en insertion (peu ou pas qualifiés), pour certains très éloignés de la formation et de l'emploi seront accentuées.

Afin de prévenir le basculement des jeunes dans la délinquance et les comportements addictifs, la synergie des acteurs et des professionnels concernés par la prévention sera consolidée.

Et parce que toutes les expériences acquises par les plus âgés peuvent être mises à profit pour aider les plus jeunes dans leurs parcours, la solidarité intergénérationnelle sera privilégiée.

Outre la mise en œuvre de ce programme d'actions, il est important de ne pas perdre de vue que c'est sous cette mandature que conformément à l'Accord de Nouméa se déroulent la préparation du scrutin pour la consultation sur l'accession de la Nouvelle-Calédonie à la pleine souveraineté et les travaux sur l'avenir institutionnel du territoire. Dans ce contexte particulier, le défi majeur à faire progresser est bien celui de « faire vivre les gens ensemble ».

Objectifs globaux:

- Contribuer au bien-être et à l'épanouissement de tous les Mondoriens ;
- Lutter contre les exclusions et les discriminations;
- Favoriser la solidarité entre les territoires et les générations ;
- Renforcer le lien social;
- Mobiliser l'ensemble des acteurs (institutionnels et de terrain) de la sécurité et de la prévention de la délinquance sur des actions partagées ;
- Prévenir la délinquance et favoriser la tranquillité publique.

Objectifs spécifiques :

- Favoriser la réussite éducative des jeunes Mondoriens ;
- Développer le soutien à la parentalité;
- Valoriser la diversité culturelle ;
- Valoriser l'engagement citoyen;
- Promouvoir la culture et le sport comme vecteurs de lien social;
- Informer et accompagner dans leurs démarches les publics fragilisés;
- Sécuriser les parcours d'insertion sociale et professionnelle des jeunes (Plan Local d'Insertion et de l'Emploi - PLIE);
- Favoriser le développement et l'accès aux pratiques artistiques culturelles sportives et numériques ;
- Favoriser l'accès de tous les publics aux infrastructures culturelles sportives et numériques;
- Développer des actions d'animations dans les espaces publics de proximité;
- Soutenir les associations sportives, culturelles, socio-éducatives, de quartiers ;
- Assurer les conditions d'une éducation à la sécurité routière de qualité.

Ces objectifs visent à agir sur tous les leviers qui contribuent à améliorer la qualité de vie des Mondoriens et à garantir aux jeunes en particulier une éducation de qualité, avec l'assurance de disposer de conditions optimales permettant une insertion sociale épanouie et une insertion professionnelle réussie.

<u>Population cible :</u> Tous publics des quartiers avec une attention particulière aux moins de 26 ans et aux publics fragilisés (personnes âgées, seules, isolées, handicapées).

2. Présentation technique

Descriptif de l'opération :

Elle recouvre une très grande diversité d'actions qui sont autant de supports pour favoriser le vivre ensemble, contribuer à la lutte contre les exclusions et prévenir la délinquance.

Sur le terrain, elle sera mise en œuvre par une équipe constituée de médiateurs de jour, de correspondants de nuit, d'animateurs d'équipement de quartiers, d'éducateurs sportifs et culturels et de travailleurs sociaux.

Ces intervenants de proximité privilégiés assureront le dialogue permanent avec les associations, les populations, le public le plus vulnérable et les jeunes en particulier.

La Direction des Services d'Animation et de Prévention avec les référents Jeunesse, Prévention et Insertion, la Direction du Centre Communal d'Action Sociale, le Coordonnateur du Contrat Local de Sécurité, seront chargés chacun à leur niveau de mobiliser et développer les énergies nécessaires pour une mise en œuvre efficace et cohérente des interventions sous l'autorité du Secrétaire Général de la Ville du Mont-Dore.

1- La jeunesse

- La réussite éducative :

Accompagnement éducatif: dispositif de soutien aux projets scolaires et d'accès aux infrastructures culturelles et sportives pour les classes (temps scolaire).

Rendez-vous avec l'ART et la CULTURE: séances scolaires à destination des élèves dont le but est de favoriser la rencontre et les échanges avec les artistes provenant d'univers artistiques variés (temps scolaire).

Ecole des ARTS: découvrir et pratiquer des activités artistiques et culturelles diverses (musique, danse moderne, danse traditionnelle, hip-hop, chant choral, sculpture,). Accès facilité par la mise en place d'un tarif attractif pour les enfants boursiers et d'un transport en bus (temps périscolaire: le mercredi après-midi).

Ecole des SPORTS: découvrir et pratiquer des activités sportives diverses (escrime, équitation, football, natation, judo, basket...). Accès facilité par la mise en place d'un tarif attractif pour les enfants boursiers et d'un transport en bus (temps périscolaire: le mercredi après-midi).

Bouquet d'activités périscolaires: proposer aux élèves sur la pause méridienne ou après la journée de classe des activités diverses. APPRENDRE AUTREMENT par la pratique des Echecs, par la découverte du chant choral, APPRENDRE L'HISTOIRE de son quartier par la rencontre avec les Passeurs de Mémoire, LIRE AUTREMENT par la mise en place d'ateliers ludiques autour du livre, la création de livres animés, DES CONTES et DES LEGENDES à écouter, découvrir les plaisirs de l'ESCALADE, du vélo (pistes itinérantes).....Diverses activités sportives, artistiques, socio-éducatives proposées et combinées avec du soutien scolaire à destination des enfants du CLUB JUNIOR...(temps périscolaire)

STAGES VACANCES: développer l'offre de loisirs pendant les « petites vacances ». Panel d'activités sportives, culturelles et socio-éducatives « à la carte » pour occuper les enfants de 4 à 12 ans. Des semaines à thèmes sont proposées, élaborées en collaboration avec les associations de la Ville.

Temps de loisirs et de vacances: Centres aérés pour les 4-12 ans et Camps de vacances pour le public adolescent organisés en partenariat avec les associations (SCOUTS LAÏCS de NC, Les Piroguiers du MD, l'ACAF, ETHNIC MUSIC).

SPORT PASSION: stages sportifs proposés aux jeunes scolarisés de 13 à 16 ans organisés sur les « petites vacances » pour favoriser la rencontre des publics adolescents des différents quartiers de la Ville (Football, Volley-Ball, Rugby, Basket, Hand ...) Pratique de sports collectifs et découverte de sports nouveaux (golf, VTT, Tir à l'arc, escrime, Boxe.)

Lutte contre l'exclusion et prévention de la délinquance

Le Plan Local d'Insertion et de l'Emploi (PLIE): renforcer l'accompagnement personnalisé des publics en difficultés d'Insertion et de recherche d'Emploi

Programme ELAN avec APLI (Association de Lutte contre l'Illettrisme): améliorer progressivement les résultats en littératie pour les publics présentant des difficultés fortes, voire graves d'expression orale et écrite du français ainsi qu'en numératie.

Formations modulaires: mettre en place des formations courtes pour répondre aux demandes d'un grand nombre de jeunes déscolarisés, de faible niveau scolaire, peu qualifiés.

Programme d'Insertion des Jeunes du Mont-Dore : parcours d'accompagnement global encadré par les services de la Ville. Programme élaboré sur 4 semaines comprenant des activités culturelles (théâtre, chant choral...) et sportives (boxe, VA'A, golf,...), des visites culturelles (Musée de la NC, Musée Maritime,...) combinées avec des visites de structures d'insertion (MIJ, RSMA, SEP, E2C...) et des rencontres avec professionnels de la prévention (DECLIC, SOS ECOUTE, Centre d'ADDICTOLOGIE...). La quatrième semaine est une semaine d'immersion chez les agriculteurs du Mont-Dore. Pendant ce parcours le jeune est amené à définir son projet professionnel.

Activités d'insertion et découverte des métiers : développer la connaissance du milieu professionnel chez les jeunes volontaires par des « contrats » d'insertion (service civique, régulateurs de transports scolaires...).

Les BEACH GAMES et LA COUPE des QUARTIERS: pour lutter contre l'oisiveté, des animations sportives et des loisirs nautiques sont proposés aux jeunes de la Commune sur la plage de PLUM pendant les vacances d'été du début janvier à la mi-février. Un système de transport gratuit est mis en place afin d'acheminer les publics des quartiers vers le site en bordure de mer. Ils y sont accueillis de 12H à 16H30 et les familles qui souhaitent profiter de la plage sont aussi les bienvenues.

La Troupe Artistique du Mont-Dore : créer une troupe composée de jeunes talents mondoriens issus de différents univers artistiques. Valoriser ces jeunes talents en les mettant à l'honneur lors des manifestations et évènements de la commune (ouverture de la saison culturelle, Festival des Arts du MD, représentation à l'extérieur ...).

L'accompagnement éducatif pour prévenir les ruptures : lutter contre le décrochage scolaire, accompagner les jeunes vers une insertion sociale et professionnelle et prévenir la récidive.

Le soutien à la Parentalité

Café des parents: conforter le dialogue entre les agents des services de la Ville, des professionnels du secteur et les familles en instituant des moments de débats et de réflexions partagées autour des problématiques parentales.

Vacances en familles: proposer et organiser en collaboration avec les familles volontaires et les services de la Ville des campings sur 4 jours. C'est l'occasion pour les parents et leurs enfants de profiter de quelques jours de vacances organisées et de rencontrer d'autres familles issues des quartiers de la Commune.

2- Solidarités et cohésion sociale

AU CŒUR DES QUARTIERS: animations « aux pieds des immeubles » à destination des familles (Spectacles, pratiques artistiques, développement de la médiation sociale...). Faire vivre son quartier en créant des espaces de rencontres et de dialogues. Accompagner et soutenir les associations de quartiers créatrices de lien social dans la mise en œuvre de leurs projets d'animations.

LE BUS DES QUARTIERS ou comment lutter contre la fracture numérique : un bus équipé de matériels informatiques performants sillonne les quartiers de la ville en soirée pour faciliter l'accès des populations dépourvues d'équipements aux nouvelles technologies de l'information.

SEMAINE HANDICAPABLE: semaine dédiée aux personnes (enfants, adolescents, jeunes adultes, séniors...) porteuses de handicaps.

Des SENIORS ACTIFS: proposer des animations au profit des seniors et promouvoir l'intergénérationnel.

LA FÊTE DES COMMUNAUTES: journée dédiée aux diverses communautés qui se retrouvent pour partager leurs savoir-faire, leurs traditions et leurs coutumes.

Modalités de mise en œuvre: Le dispositif reposera sur un mode diurne et nocturne de façon à disposer d'une réponse de la puissance publique adaptée aux modes de vie.

3. Plan de financement

Coût total conventionné: 420 000 000 FCFP (3 519 600 €)

	Cout total	Part Etat		Part commun Mont-Dor		Part provinc	e Sud
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
€	3 519 600	1055 880	20	1935 780		527 940	15
FCFP	420 000 000	126 000 000	30	231 000 000	55	63 000 000	

4. Calendrier de réalisation

Echéancier financier prévisionnel de part Etat :

	2021	2022	2023	Total
€	351 960	351 960	351 960	1 055 880
FCFP	42 000 000	42 000 000	42 000 000	126 000 000

5. Impacts attendus

Diminution du:

- Taux d'incidents aux abords des écoles ;
- Taux d'incivilité dans les transports;
- Nombre d'actes de délinquance recensés provoqués par les mineurs.



Fraternité





AVENANT N°1 A LA CONVENTION RELATIVE AU FINANCEMENT DE L'OPERATION DE FONCTIONNEMENT F19-CA

« Projet socio-culturel global de Saint-Louis » Du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022

Entre

L'Etat, représenté par Monsieur Patrice FAURE, Haut-Commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie,

Et

La commune du Mont-Dore, représentée par Monsieur Eddie LECOURIEUX, Maire, habilité par délibération du conseil municipal n° XXXX du XXXXX;

Et

La province Sud, représentée par Madame Sonia BACKES, Présidente de l'assemblée de la province Sud, habilitée par délibération de l'assemblée provinciale n° XXX du XXXX.

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie et notamment son article 210 ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 *relative à la Nouvelle-Calédonie* et notamment son article 3 :

Vu la loi organique modifiée n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu la loi nº 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022;

Vu la loi nº 2022-1157 du 16 août 2022 de finances rectificatives pour 2022;

Vu le décret du 13 octobre 2020 portant nomination du secrétaire général du haut-commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie - M. BASTILLE (Rémi) ;

Vu le décret du 19 mai 2021 portant nomination du haut-Commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie - M. FAURE (Patrice);

Vu l'arrêté HC/DLAJ/BAJE n° 2021-1159 du 4 novembre 2021 portant délégation de signature à M. Rémi BASTILLE, secrétaire général du haut-commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie ;

Vu la convention relative au financement de l'opération de fonctionnement F19-CA « Projet socioculturel global de Saint-Louis » du 29 décembre 2020,

APRES AVOIR EXPOSÉ CE QUI SUIT :

Considérant que l'Etat a décidé de prolonger l'ensemble des conventions de fonctionnement d'une année, et allouera pour 2023 une tranche budgétaire annuelle.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT:

Article 1er: Le présente convention est prolongée jusqu'au 31 décembre 2023.

Article 2: Dans l'intitulé de la présente convention, ainsi qu'au deuxième alinéa de l'article 1° les mots: « Du 1° janvier 2021 au 31 décembre 2022 » sont remplacés par les mots : « Du 1° janvier 2021 au 31 décembre 2023 ».

Article 3 : Un quatrième alinéa est ajouté à l'article 4 de la convention, rédigé comme suit :

« - Avant le 31 juillet 2023 pour la réalisation de l'opération en 2023 ».

Article 4: A l'article 6, dans l'alinéa suivant le tableau de plan de financement, les mots « Le montant annuel de la subvention demandé par la commune du Mont-Dore pour les années 2021 et 2022 » sont remplacés par les mots : « Le montant annuel de la subvention demandé par la commune du Mont-Dore pour les années 2021, 2022 et 2023 ».

Article 5 : La fiche opération jointe à cet avenant remplace celle annexée à l'actuelle convention.

Article 6 : Le présent avenant entrera en vigueur à compter de la date de signature du Haut-Commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie. Il sera notifié aux cocontractants dans les meilleurs délais.

Article 7: Les autres dispositions de la convention qui n'ont pas été modifiées par le présent avenant et qui ne lui sont pas contraires, demeurent inchangées.

Le Haut-Commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie

Patrice FAURE

Le Maire de la commune du Mont-Dore La présidente de l'assemblée de la province Sud

Eddie LECOURIEUX

Sonia BACKES

Annexe 1: Convention F19-CA

Fiche relative à l'opération F19-CA « Projet socio-culturel global de Saint-Louis » (Mont-Dore) Modifiée par avenant n° 1

1. Finalités et enjeux

La tribu de Saint-Louis est une tribu périurbaine, située au sein de l'Agglomération du Grand Nouméa. Elle est la plus grande de Nouvelle-Calédonie (1366 habitants au recensement 2014 – source ISEE). L'histoire et les composantes sociales de la tribu créent un contexte particulier qui nécessite une vigilance accrue et un accompagnement spécifique dans le traitement des problématiques rencontrées. En effet, si on compare certaines données de Saint Louis avec le reste de la commune, on constate que :

- Le taux de scolarisation des 16-25 ans est inférieur de 30%;
- Le taux de chômage des 20-29 ans est supérieur de 25% (soit 1 jeune sur 2 sans emploi);
- Le nombre de personnes de 15 19 ans inactives ou au foyer est 2,5 fois plus élevé;
- Le nombre de personnes de 25 29 ans inactives ou au foyer est 2 fois plus élevé;
- Le nombre de jeunes placés sous main de justice est 4 fois plus élevé.

Cette situation sociale dégradée s'associe à des dissensions coutumières importantes au niveau des clans, qui engendrent une mésentente au niveau de la gestion du foncier et l'assise légitime de leur autorité.

Les conséquences sont que, depuis de nombreuses années, un grand nombre d'incidents ont lieu à l'intérieur et aux abords de cette tribu qui est traversée de part et d'autre par la route provinciale (RP1 reliant le nord et le sud de la commune). En 2014, ces incidents ont connu un paroxysme, en termes d'intensité et de durée, suite à un problème technique survenu à l'usine hydro métallurgique de Valé NC.

Dans le cadre des financements obtenus du contrat d'Agglomération 2011 – 2015, la Ville du Mont-Dore a souhaité en 2015 lancer une étude socio-économique pour essayer de comprendre le malaise de cette jeunesse en errance, de remonter les attentes fortes des habitants et de proposer des actions à mettre en œuvre.

Cette étude menée par le cabinet Emergences a duré 8 mois et elle a permis de recueillir les témoignages d'une centaine d'habitants de la tribu et d'une trentaine d'acteurs extérieurs (Direction Provinciale des Affaires Sanitaires et Sociales - DPASS, Clergé, Mission d'Insertion des Jeunes - MIJ, Fédération pour l'Accompagnement et le Soutien à l'Enfance au Mont-Dore - FASEM, le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation - SPIP)

Les résultats débouchent sur des actions à mener selon 4 axes principaux :

- Axe 1 les plus jeunes : Développer principalement l'établissement de projets communs, le renforcement de l'action associative et d'un projet « école de Saint-Louis ».
- Axe 2 notre base: Mettre en œuvre des actions à court terme pour dynamiser les jeunes et rechercher une synergie autour d'un projet d'espace socioculturel.
- Axe 3 créer et bouger: Consacré à la réalisation d'actions et de projets culturels, physiques et sportifs.
- Axe 4 travailler: Mise en valeur de la tribu et insertion des jeunes par l'emploi.

Objectif global de l'opération :

Construire en partenariat avec les personnes ressources de la tribu un projet global cohérent qui vise l'insertion sociale et professionnelle d'un maximum de jeunes de Saint-Louis (entre 10 et 29 ans). Cette tranche d'âge concerne au total 527 individus – source ISEE.

Cette insertion par le travail est une des clefs indispensables pour solutionner certaines des problématiques liées à Saint-Louis mais il faut également permettre à cette jeunesse de se réapproprier une partie de leur culture et de leur savoir-faire ancestraux.

Ce travail doit être réalisé en profondeur et s'inscrire dans la durée. Il ne doit pas s'agir d'un projet de saupoudrage à courte vue. La volonté est de progresser significativement via un processus d'amélioration des conditions de vie et d'intégration des jeunes de Saint-Louis.

2. Présentation technique

Description de l'opération : Mise en place d'actions relevant des 4 axes à développer :

Fonctionnement axe 1 - Les plus jeunes	
Soutien aux associations d'animation et soutien scolaire (associations de la tribu, FASEM etc)
Sensibilisation et formation des parents (10 sessions / an)	
ormation des jeunes encadrants ou animateurs (10 par an)	
dise en place centre aérés, camps de vacances, colonies (extrascolaire)	
Projet école Saint Louis	
Fonctionnement axe 2 - Notre base	
Grande fête de la jeunesse et des quartiers	
Création et gestion du site internet Jeunesse St Louis	
itage de Cohésion (15 jeunes)	
/oyages, missions, études, échanges	
Fonctionnement axe 3 – Créer et Bouger	
dentité culturelle et histoire et patrimoine (frais de collecte valorisation)	
Pratiques Culturelles et artistiques (fonctionnement annuel des ateliers et résidences)	
Projet Audiovisuel Formation et divers	
Découverte aventure et sports extrêmes (4 projets par an)	
Projet sport mécanique (stage et formation)	
Projet Boxe (encadrement)	
oot et Volley	
Fonctionnement axe 4 - Travailler	
ravaux d'entretien et d'aménagements des espaces de vie de la tribu (suivi personnalisé, inse	ertion
par le travail, formations)	
Des chantiers pour l'environnement (diagnostic environnemental étude participative)	
ntreprise d'insertion et clause d'insertions sociales (étude dispositif)	
Fonctionnement Cellule	
Direction du projet/cellule	
Animateurs Educateurs	
onctionnement cellule (dépenses carburant, assurance etc)	

Modalités de mise en œuvre :

Suivi Evaluation Fin de contrat d'Agglomération

La ville sera présente pour accompagner et guider ce processus jusqu'à maturité. Une structure spécifique de type cellule d'animation dédiée à la mise en œuvre du projet sera mise en place.

C'est l'équipe opérationnelle de terrain qui coordonne et conduit le projet avec les jeunes et les partenaires. Elle n'est pas nécessairement pilote de tous les projets d'action, mais veille à la cohésion de l'ensemble.

3. Plan de financement

Coût total conventionné: 170 886 720 FCFP (1 432 031 €)

	Cout total	Part Etat		Part commun Mont-Dor	Ch. Amaria	Part provinc	e Sud
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
€	1 432 031	716 015		501 211	25	214 805	15
FCFP	170 886 720	85 443 360	50	59 810 352	35	25 633 008	

4. Calendrier de réalisation

Echéancier financier prévisionnel de part Etat :

	2021	2022	2023	Total
€	238 672	238 672	238 672	716 015
FCFP	28 481 120	28 481 120	28 481 120	85 443 360

5. Impacts attendus

Insertion

Quelles soient culturelles, éducatives ou de loisirs, les actions menées dans le cadre de ce projet ont pour but de favoriser l'insertion d'un maximum de jeunes de la tribu.

L'augmentation de leur niveau d'employabilité et la mise en place de formations favoriseront leur réinsertion en milieu professionnel ou dans un cursus plus scolaire.

Evolution des représentations

La tribu de Saint Louis ne bénéficie pas d'une bonne image et cela pèse sur l'ensemble des habitants qui se voient stigmatisés suite aux agissements d'une minorité de fauteurs de troubles.

Elle doit communiquer et donner des exemples positifs aux gens à l'intérieur et à l'extérieur de la tribu. Cela passe par la communication à rétablir entre les habitants avant de se projeter vers l'extérieur par le biais de fêtes ou manifestations intergénérationnelles.

Environnement

La jeunesse de Saint Louis est sensible à son environnement proche, que ce soit sur le littoral ou dans la forêt de la Thy. Des actions ciblées seront accomplies avec les jeunes et il faudra mettre en place des actions de sensibilisation et d'informations auprès de tous les habitants de la tribu.

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE AU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET: Habilitation du Maire à signer l'avenant n°7 au contrat d'agglomération 2017-2022, l'avenant n°1 à la convention relative au financement de l'opération de fonctionnement F18-CA « Mesures jeunesse et prévention » ainsi que l'avenant n°1 à la convention relative au financement de l'opération de fonctionnement F19-CA « Projet socio-culturel global de Saint-Louis »

P.J.: -Projet de délibération ;

- -Projet d'avenant n°7 au contrat d'agglomération du Grand Nouméa 2017-2022 ;
- -Projet d'avenant n°1 à la convention relative au financement de l'opération de fonctionnement F18-CA « Mesures jeunesse et prévention » ;
- -Projet d'avenant n°1 à la convention relative au financement de l'opération de fonctionnement F19-CA « Projet socio-culturel global de Saint-Louis ».

Le contrat d'agglomération du Grand Nouméa 2017-2022 prévoit les opérations pouvant faire l'objet d'un accompagnement par l'Etat et la province Sud et liste précisément les actions éligibles. Toute évolution concernant ces actions nécessite la passation d'un avenant. Le projet d'avenant n°7 propose de modifier les éléments suivants :

1- Une prolongation du contrat de développement

Le projet de loi de finances 2023 présenté en Conseil des Ministres du 26 septembre 2022 acte la prolongation d'un an des contrats de développement passés avec les collectivités de Nouvelle-Calédonie. Par conséquent, les contrats de l'actuelle génération prendront fin en 2023 (au lieu de 2022).

2- Une dotation supplémentaire pour les opérations de fonctionnement

Les conventions de fonctionnement F18-CA « Mesures jeunesse et prévention » et F19-CA « Projet socio-culturel global de Saint-Louis » seront allongées d'une tranche annuelle pour 2023 :

N° OP	Caût tatal	ETAT		MONT-D	ORE	PROVINCE SUD		
IN OP	Coût total	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	
F18-CA	140 000 000	42 000 000	30%	77 000 000	55%	21 000 000	15%	
F19-CA	56 962 240	28 481 120	50%	19 936 784	35%	8 544 336	15%	

Il y a lieu d'habiliter le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°7 au contrat d'agglomération du Grand Nouméa 2017-2022, l'avenant n°1 à la convention relative au financement de l'opération de fonctionnement F18-CA « Mesures jeunesse et prévention » ainsi que l'avenant n°1 à la convention relative au financement de l'opération de fonctionnement F19-CA « Projet socio-culturel global de Saint-Louis ».

Aucune observation n'est émise par la commission chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique, en date du 20 octobre 2022.

Le projet de délibération reçoit un AVIS FAVORABLE de la commission, à la majorité des membres présents. Le groupe « Générations Mont-Dore » s'abstient de donner son avis.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint, que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Mont-Dore, le 2 7 0 CT 2022

Le Maire,

Eddie LECQURIEUX